

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalités

Supplément au n° 319 | Décembre 2014

EDITO

Renouvellement des instances

Unité de l'AMF



Grâce à la confiance que vous m'avez témoignée, j'ai le plaisir de m'adresser pour la 1ère fois à vous comme président de l'AMF. Je tiens tout d'abord à saluer l'action fédératrice de notre président Jacques Pélissard qui a su, pendant 10 ans, être non seulement

un avocat déterminé de nos collectivités mais, plus essentiellement, un acteur écouté et respecté de la vie publique.

Je ressens la responsabilité que vous m'avez confiée comme un honneur et je l'assumerai avec pour seul objectif d'être le porte-parole exigeant de tous les maires de France qui, avec leurs équipes, s'engagent pour servir nos concitoyens, assurent la cohésion sociale et forgent, sans relâche, le pacte républicain. Cette confiance m'oblige et requiert une gouvernance exemplaire de notre association. A cet égard, le pacte conclu entre élus de différentes sensibilités a permis de présenter des candidatures uniques pour le renouvellement de nos instances, faisant passer l'unité de l'AMF avant toute autre considération. Dans un climat de défiance de nos concitoyens envers la vie publique, nous avons collectivement fait la preuve que les maires et présidents d'intercommunalités savaient se retrouver sur l'essentiel, sans esprit partisan car nous partageons des valeurs profondément républicaines. C'est un bel exemple pour nos concitoyens. Soyez assuré que je veillerai à préserver et garantir en toutes circonstances l'indépendance de notre association, le respect de la diversité qui s'y exprime et la collégialité de son fonctionnement.

Les maires n'ont pas manqué d'exprimer leurs attentes voire leurs colères mais aussi leurs propositions que nous avons relayées dans notre résolution générale. Nous refusons de cautionner cette mode très parisienne où une réforme insuffisamment préparée chasse l'autre. La période est cruciale pour l'avenir de nos collectivités et nous nous battons avec la force de notre rassemblement. Il ne faudra d'ailleurs pas hésiter à élever le ton si l'écoute, le respect et les actes que nous attendons ne sont pas au rendez-vous.

François BAROIN



Résolution générale

Le 97^e Congrès des maires et présidents d'EPCI a adopté à l'unanimité une résolution générale dont le texte a été remis en main propre au Premier ministre le 27 novembre dernier.

La baisse drastique des dotations de l'Etat doit être corrigée

Les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer de 11 mds d'euros de façon progressive jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 mds d'euros sur 2014-2017. C'est le « vivre ensemble » qui est menacé avec une double conséquence :

- la diminution prévisible de l'investissement public. L'étude AMF / Banque Postale diffusée au Congrès montre que les investissements des communes seront en repli de 10,2 % en 2014 et ceux des EPCI de 5,6%. Or, 10% de baisse de l'investissement public, c'est 0,2 point de croissance en moins ;
- l'affaiblissement des services publics.

Si l'ampleur des restrictions devait être confirmée, les élus auraient demain la lourde tâche de devoir renoncer à des services publics locaux. Aujourd'hui, 13 553 délibérations ont été reçues à l'AMF. Forte de ce soutien sans précédent, l'AMF demande avec force : une diminution de la contribution du bloc communal ; l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives ; la pérennisation du fonds de soutien à la mise en œuvre des rythmes scolaires à la hauteur des dépenses engagées ; la tenue d'une conférence sur l'investissement public et la création d'un véritable fonds d'investissement.

La réforme territoriale doit conforter la commune

La commune est et doit rester l'échelon de proximité de la République.

L'intercommunalité est un outil indispensable des communes mais ne peut se substituer à elles. L'engagement de l'AMF pour la création volontaire de « communes nouvelles » prouve que c'est avec la volonté des élus locaux que les grands changements sont possibles. L'AMF exprime clairement : son refus catégorique de l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires ; sa demande de suppression du seuil de 20 000 habitants dans le projet de loi NOTRe ; la nécessité d'une pause législative en matière de transfert obligatoire de compétences aux intercommunalités ; ...

L'Etat doit entendre la volonté des élus locaux

Les maires et présidents d'intercommunalités de France exigent des pouvoirs publics : l'ouverture d'une négociation entre l'AMF et le Premier ministre dans les meilleurs délais, la traduction dans les faits du « choc de simplification » ; la prise en compte de la spécificité des territoires ultramarins.

L'AMF demande solennellement aux pouvoirs publics de renforcer le socle de la République que sont nos communes en prenant le pari de la proximité, de la modernité, de l'intelligence de nos territoires, pour la France.

Voir texte intégral sur www.amf.asso.fr

ILS ONT DIT

François Baroin

« L'annonce d'une baisse sans précédent des dotations de l'Etat va produire un effet de souffle dont nous n'avons pas fini de mesurer la portée et les conséquences.

L'Etat a décidé de réduire de 30 % le montant des dotations versées aux collectivités locales pour la période 2014-2017. Trois exercices, 28 milliards en cumulé manqueront dans les recettes des collectivités locales [...] c'est bien le bloc communal qui va assumer la part la plus importante alors que, par un curieux



paradoxe de l'histoire, c'est le bloc communal qui produit lui-même l'effort le plus important en termes d'investissement public, lequel est porté à plus de 70 %, nous le savons, par les collectivités locales [...] Acceptez, Monsieur le Premier ministre, de négocier avec l'Association des maires de France ! ».

André Laignel



« Nous sommes à plus de 13 000 délibérations qui ont relayé la motion que nous avons envoyée à toutes les communes et intercommunalités de France, Jacques et moi-même. C'est un mouvement sans précédent. Elles continuent, d'ailleurs, à arriver, jour après jour. Cela montre une extraordinaire mobilisation, toutes tendances confon-

dues, mais aussi tous territoires confondus. Cela va de Paris à la plus petite commune. Cela va de Bordeaux à Lille – au hasard. Bref, il y a une véritable inquiétude en profondeur pour l'ensemble de nos élus ».

Jacques Pélissard



« En créant des communes nouvelles, c'est-à-dire des communes fortes, c'est une souveraineté communale que je vous invite à retrouver, c'est une proximité que nous pourrions reconquérir pour nos concitoyens. Une France de 2 000 « communes intercommunalité » n'est pas le modèle que nous souhaitons. Si nous n'agissons pas, c'est le modèle qui nous sera imposé d'en haut ! Il est temps de trouver une autre solution, celle qu'appellent de leurs vœux les Français : une proximité efficace et adaptée aux enjeux du XXI^e siècle, tout en agissant collectivement au niveau des bassins de vie ».

Gérard Larcher

« J'estime particulièrement important d'être devant vous aujourd'hui, c'est parce qu'en ces temps de grands bouleversements, vous êtes les piliers de notre République. [...] « La commune constitue la cellule de base de la République décentralisée et l'échelon de proximité de la vie démocratique ». Voilà ce



qu'en préambule de la deuxième lecture du texte portant redécoupage des régions, le Sénat a voté à la quasi-unanimité, il y a de cela trois semaines, pour souligner la place fondamentale, irremplaçable, de l'échelon communal dans notre organisation territoriale ».

Manuel Valls

« Les maires se sont très fortement investis pour la réforme des rythmes scolaires avec un seul souci, cela a été rappelé également : l'intérêt des enfants. [...] J'ai observé vos efforts. J'ai dialogué avec votre Association. J'ai entendu votre besoin d'être accompagnés par l'Etat dans la durée pour consolider cette grande réforme. Nous avons donc décidé que l'aide de l'Etat au développement des activi-



tés périscolaires sera pérennisée au-delà de l'année 2015-2016. Autrement dit, le fonds d'amorçage sera désormais un fonds de soutien aux communes. C'est ce que vous souhaitez, et c'est ce qui se met en place. »

Renouvellement des instances de l'AMF

Nombre d'électeurs inscrits : 8 458

Nombre de votants : 5 278

Élection du Président de l'AMF

Blancs : 1 142

François Baroin : 4 136

Élection du Bureau

Pour : 4 693

Contre : 123

Blanc : 462

Élection du Comité directeur

Pour : 4 683

Contre : 124

Blanc : 471

PLF 2015 : un front commun

Dans le cadre de l'examen au Parlement du projet de budget 2015, l'AMF et les associations du bloc urbain (AMGVF et ACUF) ont porté ensemble des demandes identiques sur plusieurs sujets. Elles ont eu gain de cause sur :

- le maintien du FCTVA en dehors de l'enveloppe des concours financiers en 2015,
- la revalorisation du taux du FCTVA, qui devrait passer de 15,761 % à 16,404 % pour les dépenses d'investissement réalisées à compter de 2015,
- le maintien des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (cf. article ci-contre),
- le maintien de plusieurs « petites taxes » dont la suppression était envisagée.

Pour être définitivement adoptées, ces dispositions devront être confirmées dans la suite des débats parlementaires. Il est en tout cas indispensable de faire jouer l'unité du bloc communal afin de préserver au mieux les ressources locales dans le contexte de baisse sans précédent des dotations.

L'AMF obtient satisfaction sur les FDPTP

La loi de finances prévoyait la suppression des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Les fonds sont habituellement répartis par le département entre les communes sur des critères prenant en compte les réalités du terrain, le potentiel fiscal ou l'importance des charges. L'Association des maires de France a alerté le Premier ministre sur les conséquences de cette réforme qui placerait des centaines de communes en situation de déséquilibre structurel en raison du cumul des prélèvements sur les budgets locaux.

Lors du 97^e Congrès des maires, Manuel Valls a finalement annoncé que la mesure serait reportée et en tout cas non appliquée en 2015. *Voir sur www.amf.asso.fr/ réf. BW 12904*

CNDS

Parce qu'il était prévu de supprimer, pour les années 2015 à 2017, la part équipement du CNDS consacrée aux subventions aux équipements sportifs, l'AMF a saisi le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des sports et le secrétaire d'État aux Sports.

Pour l'AMF, la subvention du CNDS, bien que faible, permet de déclencher les aides des autres financeurs, car elle prouve l'intérêt du projet. Cette demande, également formulée par l'ANDES, a été partiellement entendue. Le Conseil d'administration du CNDS a rétabli la part équipements à hauteur de 25 M€.

Rythmes scolaires



A l'occasion du Congrès des maires, l'AMF a enfin obtenu du Premier ministre la transformation du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires (FARRS) en un fonds de soutien pérenne. Cette annonce intervient après un long combat de l'AMF et répond aux nombreuses demandes exprimées par les élus, notamment lors du débat Ecole le 26 novembre. Un amendement du gouvernement en ce sens a été ainsi adopté par le Sénat dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015, maintenant les modalités de versement actuelles ainsi que la condition d'élaboration du projet éducatif territorial (PEDT). Sur ce dernier point, l'AMF a demandé que dans la nouvelle circulaire, le PEDT soit la photographie des actions existantes et n'ajoute pas de contraintes supplémentaires afin de permettre à toutes les communes de le signer et de bénéficier du fonds de soutien.

A noter, enfin, que le ministre de l'éducation a annoncé, suite à la demande de l'AMF, le lancement d'une nouvelle enquête, faisant suite à celle menée par la CNAF et l'AMF et rendue publique lors du congrès, pour établir, avant la rentrée 2015, un bilan plus fin de la mise en œuvre de la réforme.

La SACEM et la Saint-Sylvestre

Comme chaque année, la SACEM simplifie les démarches des organisateurs de réveillons de la Saint-Sylvestre. En payant un forfait libérateur avant le 24 décembre 2014, les organisateurs obtiennent rapidement une autorisation de diffuser des œuvres musicales en public ainsi qu'un escompte supplémentaire de 9,09%. Cet escompte supplémentaire s'ajoute à la réduction de 20% pour déclaration préalable et aux réductions prévues dans le protocole d'accord AMF – SACEM.

Voir sur www.amf.asso.fr/Réf : CW 12963 et www.sacem.fr/reveillon

CONCOURS

NOS BELLES MAIRIES



La Poste et l'AMF lancent « Nos belles mairies de France 2015 ». Le concours de photo sera ouvert du 5 janvier au 6 mars 2015, auprès de tous les maires de France. Les douze plus belles photographies de mairies composeront un carnet de douze timbres émis par La Poste. Envoyez une photo de votre mairie (de la

façade, ou de salle du conseil, de salle des mariages, d'un détail de l'architecture...), avec un descriptif de l'histoire du bâtiment et les raisons de la candidature. Les photographies attendues doivent donner un point de vue sur la mairie, avec un focus sur l'aspect historique, artistique, fonctionnel ou novateur.... C'est le regard exprimé par la photographie, l'émotion qu'elle transmet, ce qu'elle signifie pour la commune, qui feront les critères de sélection. Ce concours est une occasion de travailler sur les liens et le sentiment d'appartenance à la commune, une chance de la valoriser.

Informations sur posteo.fr et amf.asso.fr

L'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage a offert près de 5 000 plants aux maires présents Porte de Versailles, pour les encourager à faire appel aux pépinières françaises pour végétaliser leur commune. L'interprofession Interfel a distribué quant à elle 720 kg de clémentines (IGP de Corse), 400 kg de poires (Conférences et Comice), 1 280 kg de pommes (six variétés différentes dont des AOP Golden du Limousin). Le programme « Un fruit pour la récré », lancé en 2008 par le ministère de l'Alimentation permet d'organiser dans les communes participantes des distributions aux élèves du primaire et du secondaire.

Informations : <http://www.valhor.fr/> et <http://www.interfel.com/>

LANGUE FRANÇAISE

VILLE OU VILLAGE PARTENAIRE



La 20^e Semaine de la langue française et de la francophonie, du 14 au 22 mars 2015, est centrée sur la capacité du français à intégrer dans son vocabulaire

des mots issus d'autres langues. À cette occasion, profitez des animations du Trophée d'Improvisation Culture et Diversité ou bénéficiez de réductions sur la venue du « Camion des mots ». Pour cela, demandez jusqu'au 31 décembre 2014 le label « Ville ou village partenaire ».

Informations : www.dismoidixmots.culture.fr/label-vp/label-ville-village-partenaire

CONTACT elise.dumonteil@culture.gouv.fr

CULTURE POUR TOUS

OPÉRA D'ÉTÉ

L'AMF et l'Opéra de Paris s'associent pour proposer aux adhérents de l'AMF d'organiser des diffusions sur grand écran, l'été, en plein air, de spectacles de l'Opéra de Paris, qui leur cèdera gratuitement la captation vidéo.

« Opéra d'été » est née du désir de favoriser l'accès aux grands classiques de l'opéra et du ballet en allant à la rencontre du grand public sur le territoire français.

Contact et informations pour les communes : [Laurent Métivier lmetivier@operadeparis.fr](mailto:Laurent.Metivier@operadeparis.fr)

CONCOURS

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT



Pour sa sixième édition, le Coup de cœur des mairies de France a été remis lors du 97^{ème} Congrès à Jean-Pierre Charton, président de l'Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées (APATPH) pour son projet « Vieillir bien au village ». Pour lutter contre l'isolement grandissant des personnes âgées, l'Association met son expertise au service de la construction d'un ensemble de logement d'accueil accompagné, à Thueyts (Ardèche). L'ensemble permettra la prise en charge de vingt personnes âgées, éventuellement handicapées, la création de trois emplois, et le développement de l'économie locale. Le concours était organisé par la Fondation RTE en partenariat avec l'AMF.

CONTACT www.fondation-rte.org/le-coup-de-coeur-des-mairies-de-france

NUMÉRIQUE

PAROLES D'ÉLUS

Voici maintenant dix ans que la collection Paroles d'élus présente et valorise les expériences menées dans les territoires en matière d'usage des TIC. Le Tome 10 intitulé « Vive la république numérique » revient sur une décennie d'innovations des collectivités locales et invite le lecteur à une réflexion prospective sur les dix années à venir. Ces expériences ont valeur d'exemple pour tous ceux qui mettent en œuvre l'aventure numérique dans leur commune. Paroles d'élus fédère cette année dix associations d'élus et Orange.

CONTACT www.parolesdelus.com



DISTRIBUTIONS

FRUITS ET PLANTS

« À la Sainte Catherine, tout bois prend racine » ! Le moment du 97^{ème} Congrès, fin novembre, était tout indiqué pour la distribution de plants de laurier tin par Valhor.

Étude sur les finances du bloc communal

L'AMF et La Banque Postale Collectivités Locales ont publié la 2^{ème} édition de l'étude « Territoires et Finances / Bilan 2014 et projections 2015-2017 ». Cette étude, qui a pour objectif d'informer les acteurs publics locaux, s'articule en deux parties :

- l'exercice 2014 se caractériserait par deux tendances majeures, en partie liées : une contraction des marges d'autofinancement pour la troisième année consécutive et un recul significatif des investissements (-10,2 % pour les communes et -5,6 % pour les groupements à fiscalité propre).

Ces deux tendances sont traditionnelles en année électorale, cependant, la chute des investissements serait deux fois plus forte en 2014 qu'en 2008.

La progression des recettes de fonctionnement serait ralentie par la ponction sur les budgets locaux avec, pour la première fois, une baisse en volume des dotations de l'État. Les dépenses de fonctionnement ralentiraient leur croissance mais sans que cela suffise pour inverser l'effet de ciseaux (baisse des recettes et hausse des charges simultanées). Constats qui cristallisent de nombreuses inquiétudes pour les prochaines années.

- L'année 2015 et les suivantes pourraient en effet voir se prolonger ces tendances, la dégradation des marges

de manœuvre s'amplifiant avec l'accentuation de la baisse des dotations. Afin d'éclairer les débats sur l'avenir des investissements locaux, plusieurs scénarios théoriques d'évolution des comptes du bloc communal sur la période 2015-2017 ont été construits en deuxième partie de publication.

Un scénario central, construit sur la base d'une hausse des dépenses de fonctionnement de 2 %, des recettes de fonctionnement (hors dotations) de 3 % et de l'encours de dette de 2 %. Avec ces hypothèses, les dépenses d'investissement du bloc communal diminueraient quand même de 8 % par an jusqu'en 2017, soit une baisse de 30 % par rapport à 2013.

Ce repli pourrait être atténué par l'utilisation de différents leviers (hausse de la pression fiscale, ralentissement des dépenses de fonctionnement, recours à l'endettement). Mais cela nécessite une inversion immédiate de l'effet de ciseaux, la croissance des dépenses devant être, dès l'an prochain, inférieure de 2 % à la croissance des recettes : cela suppose aussi un arrêt immédiat des transferts de charges de l'État vers les collectivités, dont le montant est évalué à 1,3 Md€ par an environ.

Intégralité de l'étude sur www.amf.asso.fr

Dépenses communales

La 10^e édition de l'indice de prix des dépenses communales, établi en partenariat par l'AMF et La Banque postale, a été publiée lors du 97^{ème} Congrès. A la fin du 1^{er} semestre 2014, l'indice progresse sur un an de 1,4 % (contre +0,6 % pour l'inflation des ménages). L'écart sur cette période s'élève ainsi à 0,8 point. Hors charges financières, l'écart est plus marqué, l'indice augmentant de 1,8 % sur un an.

Voir sur www.amf.asso.fr réf BW8105.

Dématérialisation des recours – Attention !

Le Conseil d'Etat a estimé que la connaissance, par une commune, d'actes de procédure transmis par l'application Télérecours était acquise du seul fait que son avocat soit inscrit à cette dernière et qu'il n'apporte pas la preuve de dysfonctionnements, alors même que la requête n'avait pas été introduite par voie dématérialisée. Même si la dématérialisation vise à rendre les procédures administratives contentieuses plus simples et plus rapides, il faudra être vigilant à tous les moyens de communication des actes de procédure. Conseil d'Etat, 6 octobre 2014, Commune d'Auboué, n°380778

Accueil du jeune enfant

Pour accompagner les communes et intercommunalités qui créent des places d'accueil du jeune enfant, Laurence Rossignol et Daniel Lenoir ont annoncé, lors du 97^e Congrès, une majoration de 2 000 € de l'aide à l'investissement prévue par le plan pluri-annuel pour la création de crèches. Aujourd'hui de 7 400 €, le montant socle sera porté à 9 400 € dès janvier 2015. Le fonds alloué au plan de rénovation des EAJE (pour les établissements menacés de fermer) est aussi abondé, ce qui permet d'augmenter le nombre de subventions accordées.

CITOYENNETÉ

REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE

Dès le 1^{er} janvier 2015, il sera possible de lancer un référendum d'initiative partagée si la proposition de loi référendaire est soutenue par 1/5^{ème} des parlementaires et 1/10^{ème} des électeurs, sur une période maximum de 9 mois (cf. loi constitutionnelle de 2008 et loi organique d'application du 6 décembre 2013).

Un décret va définir notamment les modalités de recueil, sur un site internet spécifique, et de contrôle des soutiens à ces initiatives référendaires.

Il précisera aussi les solutions prévues pour les électeurs privés d'un accès à internet ou ne pouvant inscrire leur soutien sur le site faute de disposer d'une CNI ou d'un passeport : les « communes les plus peuplées de chaque (nouveau) canton » devront installer en mairie un point dédié d'accès à internet, avec une prise en charge par l'État, et prévoir du personnel pour enregistrer, sous 48 heures, les soutiens faits sur papier. 2 060 communes seront concernées par cette nouvelle obligation.

URSSAF

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES ÉLUS LOCAUX

Certaines URSSAF considèrent, depuis peu, la part versée par les communes ou les EPCI aux régimes complémentaires FONPEL et CAREL comme un avantage en nature soumis à toutes les cotisations, et non plus au seules CSG et CRDS, au motif qu'ils ne sont ni collectifs ni obligatoires.

Ce point est avéré depuis 1992, mais il est inadmissible que, sans information préalable des principaux intéressés, les règles changent ainsi brutalement, engendrant des frais supplémentaires pour les budgets des collectivités locales et EPCI. Aucun texte en ce sens n'a d'ailleurs été présenté à la CCEN ou au CNEN. L'AMF a donc saisi la ministre des Affaires sociales et de la Santé et, dans l'attente de sa réponse, elle conseille aux communes et EPCI soumis à d'éventuels redressements de faire des recours gracieux puis, au besoin, de saisir les tribunaux de sécurité sociale.

Voir sur www.amf.asso.fr réf : CW 12962

Des outils de gestion inédits

L'AMF aide à estimer la DGF pour 2015

De nombreuses communes et EPCI se sont lancés dans la préparation de leur budget dans un contexte difficile de baisse des dotations. Afin d'apporter dès maintenant des informations utiles aux élus, l'AMF publie une note qui donne des formules de calcul, des exemples et des éléments de repère sur la fiche DGF des communes et des EPCI. Elle rappelle également qu'une refonte de la dotation forfaitaire des communes est en cours de discussions dans le PLF et devrait entrer en vigueur dès 2015.

Voir www.amf.asso.fr/Réf.CW12883

Elaborer le schéma de mutualisation des services

En 2010, la loi RCT a introduit l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services. Le président de communauté doit formuler des propositions dans un rapport, élaboré l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux. Le document comprend un projet de schéma qui prévoit l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des communes et de la communauté. Afin d'aider les élus, l'AMF, en lien avec Mairie 2000, publie une note proposant une méthode d'élaboration du schéma.

Voir sur www.amf.asso.fr/réf.CW12964.

Universités des maires : bilan

Les Universités des maires se sont terminées le 15 décembre à Gap (05). Au total ce ne sont pas moins de 64 associations départementales qui auront profité du dispositif mis en place par Mairie 2000. Un pré-bilan affiche un taux de participation qui s'élève à 11000 élus, chiffre qui sera vraisemblablement revu à la hausse lorsque tous les bilans pédagogiques auront été retournés. Sur les 426 ateliers mis en place, 158 ont été animés par les services de l'AMF.

Les thématiques les plus sollicitées sur ces Universités sont, sans surprise, des fondamentaux de la gestion et de l'administration communale : pouvoirs de police et responsabilités ; finances ; statut de l'élu ; intercommunalité ; urbanisme ; fonctionnement du conseil municipal.

Convention avec les maires ivoiriens

Un accord de partenariat entre l'Association des maires de France et l'Union des villes et communes de Côte-d'Ivoire (UVICOCI) a été signé le mercredi 26 novembre 2014, durant le 97^e Congrès des maires de France. Cet accord vise à renforcer les liens entre les deux associations, notamment en assurant des échanges d'expériences et un appui mutuel. L'AMF valorisera ainsi son expertise en matière de structuration et de fonctionnement des associations de pouvoirs locaux. Sa première mise en œuvre concrète a immédiatement été suivie, puisque le directeur général de l'UVICOCI, Bazoumana Barro a été accueilli pour un stage d'observation à l'AMF du 1^{er} au 5 décembre 2014.

AGENDA DE L'AMF

27 JANVIER
Commission des finances de l'AMF
28 JANVIER
Comité directeur de l'AMF
12 FÉVRIER
Bureau de l'AMF

AGENDA DES AD

22 JANVIER
Assemblée générale de l'association départementale de maires de Corse-du-Sud
31 JANVIER
Assemblée générale de l'association départementale de maires de Haute-Saône
3 FÉVRIER
Assemblée générale de l'association départementale de maires de Dordogne
14 FÉVRIER
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Haut-Rhin
26 MARS
Assemblée générale de l'association départementale de maires de Nouvelle Calédonie
10 AVRIL
• Assemblée générale de l'association départementale de maires du Finistère
• Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Loire
11 AVRIL
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Maine-et-Loire
15 AVRIL
Assemblée générale de l'association départementale de maires des Hautes-Pyrénées
18 AVRIL
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Loiret
9 MAI
Assemblée générale de l'association départementale de maires du Doubs
30 MAI
Assemblée générale de l'association départementale de maires de Saône-et-Loire

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 319 DE DÉCEMBRE 2014

Spécial Congrès de l'AMF.

- Compte-rendu des débats, ateliers et points info
- Les discours
- La résolution générale
- 8 pages d'albums photos

Finances Baisse des dotations : plus dure sera la chute

Télécoms Échange public-phones contre meilleure couverture mobile

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 319. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseyron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © MDF p. 1, p. 2 ; © Petro Feketa/Fotolia p.3 ; © dbrnjhrj/Fotolia p.4

maire-info.com

58 500 abonnés
reçoivent le quotidien
d'informations destiné
aux élus locaux